

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTARE en préfecture le 30/03/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRIATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 23 MARS 2015

2015-03-031 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms	
Président					Conseillers			
Philippe BUISSON	Х			Claire BLONDEL				
	Vice-Pré	sidents		No uredine BOUACHERA				
Fabienne FONTENEAU	χ			Christophe DARDENNE				
Jérôme COSNARD	Х			Val DUCLOS	X			
Jean-Philippe LE GAL	χ			Michel GALAND				
Hélène ESTRADE		Χ	Anne BERTHOM E	Jean-Paul GARRAUD				
Isabelle HARDY	Χ			Monique JULIEN	Х			
Alain PAIGNE		χ	Jacques M ESP LEDE	Gonzagues MALHERBE				
Anne BERTHOME	χ			Thierry MARTY		Х	Jean-Philippe LE GAL	
Corinne VENAYRE	Х			Fabienne M ONTAUD				
Sébastien LABORDE			_	Patrick NIVET	Х			
Jacques M ESPLEDE	Х			Annie POUZARGUE	Х			
Jean-François MARTINEZ	χ			Laurence ROUEDE	Х			
Sabine A GGOUN	Χ			Agnès SEJOURNET		Х	Sabine AGGOUN	
Gérard HENRY	Х			Denis SIRDEY		Х	Laurence ROUEDE	
Conseillers				James SEYNAT	Х			
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	Х			
Fabienne KRIER	χ			Jean-Luc BARBEYRON	Х			
Jean-Luc DARQUEST	Χ		-	David REDON	Х			
David RESENDE	χ			Joël BAYLE	Х			
Sophie BLANCHETON	χ			Jean-Claude ABANADES	Х			
Sylvie BOISSEL	Χ			Paquerette PEYRIDIEUX	Х			
Odile BONHOM M E-TIBY	Χ			Georges DELABROY	Х			
Véronique DI CORRADO				Kléber A UDINET				
Michel FOULHOUX	Х			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD	
Philippe HEFTRE	Х			Alain MAROIS	<u> </u>	Х	Fabienne FONTENEAU	
M ichelle LACOSTE	Х			Philippe FAURT	Х			
Francis PEJEAN		χ	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT		Х	JoëlBAYLE	
Bruno LAVIDALIE	Х			Richard CROS				
Philippe DURAND-TEYSSIER				Gérard M OULINIER	Х			
Wichel VACHER	Х			Marcel BERHOME	χ			
Michel MILLAIRE	χ			Chantal GANTCH	X			
sabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	χ			
Bernard NADEAU	Х							
lean-Louis ARCARAZ				Sous-total	42	10		
Catherine BERNADEAU		χ	Isabelle HARDY	TOTAL Présents, ou ayant d	<u> </u>		52	

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/03/2015 **2015-03-031 - 2/2** Reçu en préfecture le 30/03/2015 Affiché le

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ÉNTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS – ANNEE 2015

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu les conventions d'organisation et de remboursement entre la Ville de Libourne et La Cali en date du 9 août 2012, du 5 décembre 2013 et du 11 juin 2014,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de ses services et équipements, La Cali peut être amenée à solliciter l'intervention de services de la Ville de Libourne, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement de La Cali à la commune. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire, hors services et équipements transférés qui font l'objet de PV de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Movens humains
 - o Service de la fiscalité (observatoire fiscal) dans l'attente de la création d'un service commun,
 - o Service patrimoine et bureau d'étude, ateliers municipaux,
 - o Service de la voirie liée au transport urbain Calibus.
 - o Service mécanique,
 - Service culturel.
- Moyens matériels
 - o Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - Garage municipal.

Un bilan d'exécution 2014 concernant l'utilisation des services et équipements de la Ville de Libourne est disponible auprès du secrétariat général.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mars 2015.

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Ville de Libourne et notre établissement public.

Imputations budgétaires : chapitre 011 - compte 62878

Certifié exécutore compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30 03 17 05 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Paur expectant son forme
Proposition of the large of the